

ETUDES DE FRANÇAIS

MEMENTO

BACHELOR

Table des matières

	Page
Généralités	2
Module BA 1 Textes et contextes	3
Module BA 2 Linguistique française	4
Module BA 3 Méthodes et problèmes en littérature	5
Module BA 4 Formes de l'argumentation critique	6
Module BA 5 Littérature française médiévale	7
Module BA 6 Littérature française de la Renaissance à nos jours	8
Module BA 7 Littérature et arts (Littérature et cinéma OU Dramaturgie OU Ecriture)	9

Généralités

Formulaire d'inscription :

Les formulaires d'inscription aux évaluations des modules BA 5, BA 6 et BA 7 sont disponibles sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. Ils doivent impérativement être remis au secrétariat du Département au plus tard trois semaines avant le début de la session d'examens. Si cette disposition n'est pas respectée, l'étudiant-e assume le risque d'être interrogé-e, dans le cadre du module, sur un sujet sans lien direct avec sa préparation.

Le formulaire d'inscription à l'évaluation du demi-module BA 2b, également disponible sur le site, doit être remis directement à l'enseignant-e.

Attestations :

Les travaux d'attestation doivent être rendus dans les délais indiqués par les enseignants, en principe avant la fin de l'enseignement concerné. Si un complément est exigé, il devra être rendu dans les trois semaines. Si, après reddition de deux compléments, le travail demeure insuffisant, l'attestation n'est pas délivrée et l'étudiant-e doit suivre une nouvelle fois l'enseignement concerné.

Les travaux rédigés dans un mauvais français ne seront pas acceptés. L'étudiant-e devra récrire son travail dans les trois semaines et la nouvelle version sera comptée comme un premier complément.

Lorsqu'une attestation est requise par le plan d'études, l'étudiant-e doit l'avoir obtenue pour se présenter à l'examen.

Reddition des travaux écrits :

Qu'il s'agisse d'attestations ou de contrôles continus, les travaux écrits rédigés à domicile doivent être rendus à l'enseignant-e, dactylographiés, en version papier et non numérique.

Copies corrigées :

Les copies d'examen annotées sont conservées durant trois mois au Département de langue et de littérature françaises modernes, où elles peuvent être consultées et photocopiées. Au terme de ce délai, les étudiant-e-s peuvent les récupérer. Les copies non récupérées sont détruites une année après l'examen.

Module BA 1 - Textes et contextes

Contrôle continu

L'étudiant-e suit :

3h de cours et 2h de séminaire au semestre d'automne et de printemps

Contrôle continu :

Le contrôle continu est constitué de trois travaux écrits au premier semestre et de trois travaux écrits au deuxième semestre.

Au premier semestre, l'étudiant-e remet deux travaux rédigés à domicile en relation avec le séminaire. Les travaux consistent en un commentaire de texte orienté, développé à partir d'un passage donné d'une des oeuvres étudiées, selon une perspective indiquée par une consigne. L'étudiant-e est également interrogé-e sur le contenu du cours lors d'une épreuve sur table d'une durée d'une heure, à la fin du semestre.

Au deuxième semestre, l'étudiant-e rédige à domicile un premier travail. Il en rédige un second sur table, durant une épreuve de 5 heures, dans le cadre de la session d'examen de mai-juin. Les deux travaux consistent en des commentaires de texte orientés, selon le modèle pratiqué au premier semestre. La dernière épreuve est combinée en outre à un contrôle de connaissance du cours d'une durée d'une heure.

Dans le calcul de la moyenne, les commentaires de texte réalisés dans le cadre du séminaire sont affectés d'un coefficient de 1, les contrôles du cours d'un coefficient de 0.5.

Si la moyenne ainsi obtenue est inférieure à 4, l'étudiant-e est en situation d'échec peut, dès la session suivante, se présenter à une épreuve de rattrapage effectuée sur table, consistant en un commentaire de texte et un contrôle de connaissance sur le cours. La pondération des deux exercices sera de 4/5 et 1/5. En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative est possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

Documents autorisés : corpus annoté, dictionnaire de langue.

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 2 - Linguistique française

Contrôle continu

L'étudiant-e suit :

2h de cours « Introduction à la linguistique » et 2h de travaux pratiques accompagnant le cours, au semestre d'automne

2h de séminaire « L'énonciation dans les textes littéraires », au semestre d'automne

2h de cours-séminaire « Grammaire pour le texte », au semestre de printemps

2h de séminaire (« Lexique », « Syntaxe » ou « Linguistique textuelle pour l'étude des textes littéraires », à choix), au semestre de printemps

Chacun des enseignements mentionnés donne lieu à une évaluation notée. Les modalités précises de ces évaluations sont annoncées en début de semestre par les enseignant-e-s responsables. L'étudiant-e obtient au final **4 notes**, qui constituent le « contrôle continu » global. La **moyenne finale** du module est calculée sur la base de ces quatre notes. C'est cette note moyenne qui sera enregistrée par le service des examens et qui figurera sur le PV. Le module BA2 est réussi lorsque l'étudiant-e s'est présenté-e aux quatre épreuves et a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 4.

En cas d'échec à la moyenne finale du module, l'étudiant-e peut s'inscrire à une session d'examens de rattrapage. Dans ce cas, il-elle ne refait que la (ou les) épreuve(s) pour laquelle (lesquelles) il-elle a obtenu un résultat insuffisant lors de sa première tentative.

L'étudiant-e s'inscrit sur IEL pour chacun des enseignements suivis (attention aux délais pour cette « inscription aux **cours** », à faire début octobre pour les deux enseignements du semestre d'automne, fin février pour les deux enseignements du semestre de printemps). Ce n'est qu'après s'être inscrit-e aux 4 enseignements que l'étudiant-e peut faire l'inscription IEL aux **examens** et cocher la case « contrôle continu » pour le module BA2. Cette inscription n'est donc possible en principe qu'au semestre de printemps, même si l'étudiant-e inscrit-e sur IEL aux enseignements du SA est de facto soumis-e aux premières épreuves du contrôle continu.

Module BA 3 - Méthodes et problèmes en littérature

Attestation et examen

L'étudiant-e suit :

1 h de cours annuel

3 h de séminaire au semestre d'automne ainsi que 2 h de séminaire au semestre de printemps

Attestation :

Deux travaux à domicile, à l'automne et au printemps. Le travail consiste en l'analyse d'un extrait de texte, au moyen des outils méthodologiques enseignés en cours et en séminaire.

Examen :

Épreuve écrite de 5 h comportant une analyse de texte en rapport avec la problématique définie au semestre de printemps (trois quarts de la note) et une série de questions courtes sur le cours annuel (un quart de la note).

Documents autorisés : dictionnaire de langue et œuvres littéraires au programme.

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 4 - Formes de l'argumentation critique

Contrôle continu

Pré-requis : réussite préalable du module BA1

L'étudiant-e suit :

1 h de cours annuel

2 h de séminaire annuel.

Différents travaux sont exigés dans l'année, selon des modalités et sur des corpus définis par les enseignant-e-s :

a) Plusieurs travaux réalisés dans le cadre des séminaires, dont 1 noté à chaque semestre

b) Deux travaux (dont un noté) validant la participation au cours

c) 1 dissertation notée d'une durée de 6 heures, rédigée en condition d'examen à la fin du semestre de printemps.

Pour pouvoir se présenter à cette dernière évaluation, l'étudiant-e devra avoir rendu tous les travaux mentionnés aux points a) et b), dans les délais fixés par les enseignant-e-s.

La note finale du module correspond à la moyenne des travaux notés.

En cas d'échec, l'étudiant-e pourra se présenter, lors de la session suivante à une épreuve unique de rattrapage (dissertation d'une durée de 6 heures, en condition d'examen) dont la note remplacera soit celle de la dissertation effectuée au printemps, soit toutes celles qui ont été obtenues antérieurement. Sera retenue l'option la plus favorable à l'étudiant-e.

En cas de nouvel échec, une troisième et dernière tentative sera possible, de même nature et dans les mêmes conditions que la précédente.

Documents autorisés : corpus annoté, index thématiques et formels, dictionnaire de langue

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 5 - Littérature française médiévale

Attestation et examen

L'étudiant-e suit :

- 1 h de cours semestriel en *Littérature française médiévale*
- 2 h de séminaire annuel en *Littérature française médiévale*
- 2 h de cours semestriel en *Introduction à l'histoire de la langue française médiévale*
- 1 h de cours semestriel en *Grammaire historique du français*

Recommandation concernant la répartition des enseignements :

Le cours de littérature peut être suivi dès la première année d'études. Les étudiant-e-s qui le désirent peuvent aussi aborder l'introduction à l'histoire de la langue française dès les premiers semestres d'études.

Attestation : dans le cadre de l'enseignement de langue médiévale.

L'attestation consiste en un travail écrit à domicile. Elle repose sur un extrait de texte indépendant de ceux employés dans le cours ou les lectures d'appui. L'étudiant-e aura pour tâche d'en démontrer la compréhension grâce à une traduction partielle. Quelques questions de vocabulaire ou sur des tournures particulières, de morphologie et de syntaxe, serviront à mesurer ses connaissances de même que son aptitude dans le maniement des instruments de consultation.

Examen oral :

Interrogation de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur le cours et les séminaires de littérature. L'exercice consiste en une explication littéraire d'un extrait de texte choisi dans l'une des œuvres étudiées en cours ou en séminaire.

Documents autorisés : corpus annoté avec traduction, instruments de travail de la bibliothèque

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 6 - Littérature française de la Renaissance à nos jours

Attestation et examen

Pré-requis : réussite préalable du module BA1 (note minimale : 4)

L'étudiant-e suit :

3 séminaires de 2 h semestriels (répartis entre les 3 périodes suivantes : XVIe-XVIIIe s., XIXe-XXIe s., XVIe-XXIe s.).

Attestation :

Un exercice oral et/ou écrit d'explication de textes dans l'un des trois séminaires.

Examen oral :

Interrogation de 30 minutes (1 h 30 de préparation) portant, par tirage au sort, sur le corpus de l'un des 3 séminaires suivis.

Documents autorisés : corpus annoté, dictionnaires de langue.

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Module BA 7 - Littérature et arts

Littérature et cinéma OU Dramaturgie OU Ecriture

Examen

Littérature et cinéma

L'étudiant-e participe activement à deux séminaires de 2 h semestriels en *Littérature et cinéma*.

Examen :

L'examen est une épreuve orale de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur un corpus imposé de six films ainsi que sur un court texte théorique imposé : les trois premiers films sont rattachés au premier séminaire, les trois autres films au second séminaire (il y aura pour chaque séminaire deux films traités et un film non traité en séminaire).

L'interrogation ne porte pas sur une analyse de séquence, mais sur une question esthétique, thématique ou narrative à propos d'un film (parfois deux) du corpus donné.

Documents autorisés :

Dans la mesure du possible, le scénario des films choisis. Sinon, un synopsis personnel de chacun des films.

Un exemplaire du texte théorique choisi.

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Dramaturgie

L'étudiant-e suit :

2 h de cours semestriel en *Dramaturgie*

2 h de TP semestriel de *Dramaturgie* (rapport de TP exigé) OU 2 h de séminaire semestriel en *Littérature et cinéma* (attestation de participation active délivrée par l'enseignant-e).

Examen :

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 minutes (1 h de préparation) portant sur un corpus de trois pièces à analyser selon les perspectives théoriques et historiques présentées au cours. Les trois pièces sont à choisir dans une liste imposée.

Documents autorisés :

Corpus annoté.

Formulaire disponible sur le site du Département de langue et de littérature françaises modernes. Liste des textes et consignes pour l'examen également disponibles sur le site.

Inscription en ligne auprès du Service des examens.

Ecriture

L'étudiant-e participe activement et régulièrement à un séminaire annuel de 2 h d'*Atelier d'écriture*. Il/elle y rédige un minimum de 4 travaux, dont au moins un pastiche et un compte rendu d'ouvrage.

Examen oral :

L'évaluation notée porte sur un dossier comprenant :

4 des travaux rédigés pendant l'année

1 travail de 5-6 pages environ (10.000 à 12.000 caractères), rédigé à domicile, sur un sujet et avec des contraintes déterminés d'entente avec l'enseignant-e. Le travail sera remis à l'enseignant-e, en deux exemplaires, au plus tard quinze jours avant le début de la session.

L'épreuve orale, d'une durée de 30 minutes (sans préparation), consiste en un entretien avec l'enseignant-e sur le travail à domicile.

Pas de formulaire.

Inscription en ligne auprès du Service des examens